



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales

Bureau des relations avec
les collectivités territoriales
Affaire suivie par :
Mme Nathalie DUZER
tel.: 05 62 56 64 35
courriel :
nathalie.duzer@hautes-pyrenees.gouv.fr

Tarbes, le
4 AVR. 2024

Le préfet des Hautes-Pyrénées

à

*Monsieur le président du Conseil
Départemental des Hautes-Pyrénées*

*Messieurs les Présidents des Communautés
d'Agglomération et des Communautés de
Communes*

*Monsieur le Président du Centre de Gestion de
la Fonction Publique Territoriale des Hautes-
Pyrénées*

*Monsieur le président du S.D.I.S des Hautes-
Pyrénées*

*Mesdames et Messieurs les Présidents des
Syndicats Intercommunaux et Syndicats Mixtes*

*Monsieur le Président de l'O.P.H des Hautes-
Pyrénées*

Mesdames et Messieurs les Maires

OBJET : Recensement des irrégularités constatées en matière de contrôle de légalité en 2023 et conseils pratiques.

P.J. : Fiches .

A l'occasion du contrôle de légalité réalisé au cours de l'année 2023, mes services ont constaté un certain nombre d'irrégularités récurrentes de nature à remettre en cause les décisions prises.

La présence circulaire a donc pour vocation de rappeler certains points de réglementation dans les domaines où s'exerce ce contrôle et vous accompagner dans vos démarches.

Vous trouverez ainsi en pièces jointes des fiches pratiques rappelant pour chaque thématique les règles essentielles à respecter :

- Fiche 1 : La liste des actes transmissibles au contrôle de légalité (1 page)
- FICHE 2 : De l'utilité du système d'application @CTES (1 page)
- FICHE 3 : Les actes en matière de commande publique (1 page)
- FICHE 4 : Les actes en matière de fonction publique territoriale (3 pages)
- FICHE 5 : Tableau du conseil municipal et mise à jour (1 page)
- Fiche 6 : Les actes en matière d'urbanisme (2 pages)

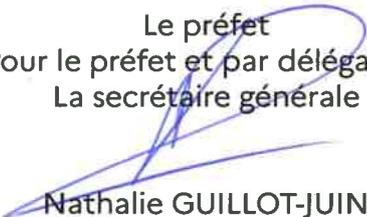
Ces fiches sont également disponibles sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Relations-avec-les-collectivites-locales>

J'attire votre attention sur la nécessité de respecter ces règles essentielles afin de sécuriser les actes que vous avez à prendre. Un acte irrégulier reviendrait à remettre en cause toutes les décisions qu'il a pu générer.

Mes services restent à votre disposition pour tout élément complémentaire que vous souhaiteriez connaître.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale



Nathalie GUILLOT-JUIN